



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC « RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 05-2016 »

**AVIS** est donné, par la soussignée, que le règlement numéro 05-2016 «*Modifiant le règlement numéro 05-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la MRC*» sera déposé pour adoption, lors de la séance du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier du 21 septembre 2016.

Ce règlement a pour but de modifier le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la MRC interdisant tout employé de la MRC de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la MRC, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la MRC. Cette modification obligatoire découle de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c.17* et la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Jacques-Cartier 60, rue Saint-Patrick, Shannon.

**DONNÉ** à la MRC de La Jacques-Cartier le 25 août 2016.

---

FRANCINE BRETON  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière